

# AVIS DE COURSE TYPE

VOILE LEGERE 2024

Nom de la compétition : **Championnat d'Occitanie VOILE LÉGÈRE (VL) 2024**Autorité Organisatrice : **Ligue de Voile Occitanie et par délégation**

les clubs d'accueil ci-dessous mentionnés pour toutes les épreuves indiquées et telles qu'inscrites au

Calendrier FFVoile [\[Lien\]](#)Grade : **5A**

Dates et Lieux :

Étape	Date	Club d'accueil	Supports du championnat sur la compétition
1	10/03/2024	Y C MAUGUIO CARNON	INC, IND, OPTI, HFW, RCB, KOR, RSBC
1	10/03/2024	C N CORBIERES	F31, F42, R120, WSLA
2	24/03/2024	C V CAP LEUCATE	F31, F42, R120, HFW, WSLA
2	07/04/2024	C V MARSEILLAN	INC, IND, OPTI
3	07/04/2024	S N NARBONNE ou C N CASTELNAUDARY	F31, F42, R120, HFW, WSLA
3	05/05/2024	CV SETE	INC, IND, OPTI
<b>FINALE</b>	01-02/06/2024	C N CANET PERPIGNAN	INC, IND, OPTI, F31, F42, R120, RCB, HFW, WSLA, KOR, RSBC

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau, windsurf, wingsurf ou kiteboard selon le cas.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions],
- 1.3 - les règlements fédéraux,
- 1.4 - le règlement de sélection du championnat d'Occitanie 2024,
- 1.5 - les annexes *Spécificités Club*,
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles selon les modalités de chaque club délégataire comme précisé en annexe "*Spécificités Club*".
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Si l'utilisation un tableau officiel d'information en ligne est prévu, il sera consultable à l'adresse précisé en annexe "*Spécificités Club*".
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes ou interséries :

- Pour les épreuves Dériveur : **IND, OPTI**
- Pour les épreuves Catamaran : **INC**
- Pour les épreuves Extrême Glisse : **F31, F42, R120**
- Pour les épreuves Windfoil : **HFW**
- Pour les épreuves Wingfoil : **WSLA**
- Pour les épreuves de Kiteboard : **RSBC**
- Pour les épreuves de Kitefoil : **KOR**
- Ainsi que les supports indiqués en annexe *Spécificités Club*

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, au club délégataire de l'épreuve concernée (cf. calendrier FFV) au plus tard 48 heures avant la date de début de l'épreuve concernée.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne à l'adresse précisée en annexe "*Spécificités Club*".

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour de début de l'épreuve en s'acquittant de frais supplémentaires définis en AC 5 au moins une heure avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement.

## 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits minimum d'inscription sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription
Solitaires	10 €
Doubles	15 €
Solitaire / 2 jours	20 €
Double / 2 jours	30 €

- 5.2 Une augmentation de ces droits pouvant aller jusqu'à 50 % du montant minimum pourra être exigée par les clubs comme défini en annexe *Spécificités Club*.
- 5.3 Une augmentation de ces droits pouvant aller jusqu'à 100% du montant minimum pourra être exigée par les clubs d'accueil en cas d'inscription tardive prise dans les 48 heures précédant la compétition.

## 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet

## 8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription de 9 h 00 à 10 h 30
- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Sans objet
- 8.3 Jours de course : Tous les jours prévus, tel qu'ils sont inscrits sur le calendrier fédéral, sont des jours de course. Des courses d'entraînement pourront-être organisées, la veille du 1<sup>er</sup> jour, selon les dispositions des clubs d'accueil.

- 8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses prévues par jour
Intersérie Dériveur [IND]	4
Optimist [OPTI]	4
Intersérie Catamaran [INC]	4
Formule 31 [F31]	8
Formule 42 [F42]	8
Fire Race 120 [R120]	8
Hydro Foil Windsurf [HFW]	8
WING Slalom [WSLA]	8
Twin Tip Racing Bordercross [RSBC]	8
Kitefoil Open Racing [KOR]	8

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue selon :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classes
Le 1 <sup>er</sup> jour	11 h 00	Toutes
Les jours suivants	9 h 00	Toutes

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun début de procédure ne sera fait après 16 h 30.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Sans objet

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

## 11 LIEU

11.1 L'annexe "Spécificités Club" fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'annexe "Spécificités Club" indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours sera donné dans les instructions de course comme requis par RCV J2.3.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les catamarans, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 Sans objet

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
  - b) Quand le nombre de course validées est compris entre 4 et 6, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
  - c) Quand 7 courses au moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17 PLACE AU PORT

Sans objet

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

Les prix seront distribués selon la communication affichés au tableau officiel au plus tard à l'heure du 1er signal d'avertissement du 1er jour.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le club concerné :

### YACHT CLUB DE MAUGUIO-CARNON

Base nautique Marcel Buffet - Quai Eric Tabarly - Carnon Plage

34130 Mauguio

[club@ycmc.fr](mailto:club@ycmc.fr)

04 67 50 59 44

<https://www.ycmc.fr/>

### CERCLE NAUTIQUE DES CORBIÈRES

1089 Port-Mahon

11130 Sigean

[portmahonsigean@gmail.com](mailto:portmahonsigean@gmail.com)

06 06 66 78 42

<https://www.portmahonsigean.fr/>

### SOCIETE NAUTIQUE DE NARBONNE

43 Rue des Nautiquards

11100 Narbonne

[lanautique.narbonne@gmail.com](mailto:lanautique.narbonne@gmail.com)

04 68 65 17 53

<https://lanautique-narbonne.com/>

### CERCLE DE VOILE DU CAP LEUCATE

La Marine – avenue de la Pinède

11370 Leucate

[cvcl.club@gmail.com](mailto:cvcl.club@gmail.com)

04 68 40 72 66

<https://cercledevoile.com/>

### CENTRE NAUTIQUE DE CASTELNAUDARY

Base de la Ganguise

11410 Belflou

[cv.ganguise@gmail.com](mailto:cv.ganguise@gmail.com)

04 68 32 26 06

<http://www.ganguise.com/>

### CERCLE DE VOILE DE MARSEILLAN

3 quai Toulon

34340 Marseillan

[cvmarseillan@free.fr](mailto:cvmarseillan@free.fr)

04 67 77 65 22

<https://cvmarseillan.fr/>

### CERCLE DE VOILE DE SÈTE

Base nautique Françoise Pascal – Corniche de Neuburg

34200 Sète

[cercledevoiledesete@gmail.com](mailto:cercledevoiledesete@gmail.com)

06 68 01 61 82

<https://cercledevoiledesete.wixsite.com/cvsete>

### CLUB NAUTIQUE CANET PERPIGNAN

6 avenue Capitaine Delestrain

66140 Canet en Roussillon

[teamvoilecanet@gmail.com](mailto:teamvoilecanet@gmail.com)

04 68 73 33 95

<http://www.voileca.net/>

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

#### FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### (\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>